



Mon partenariat fruit



**L'indépendance,
la richesse de travailler
avec le végétal et
l'humain : c'est un
métier polyvalent où l'on
apprend beaucoup."**

L'arboriculture en Île-de-France : un état des lieux

L'Île-de-France est une région historiquement arboricole : au XVII^e siècle pêchers, poiriers, abricotiers étaient cultivés pour nourrir les parisiens. Au fil des siècles, le développement des transports, des techniques de conservation, la pression urbaine ont causé le déclin de cette production régionale. Entre 1979 et 2000, on enregistre une baisse de 70 % du nombre d'arboriculteur-riche-s : ils ne sont aujourd'hui plus que 66.

Qu'est-ce que l'arboriculture ?

- L'arboriculture est la culture des arbres fruitiers. En Île-de-France, les principaux arbres cultivés sont des pommiers et poiriers, et l'on trouve quelques pruniers, cerisiers, cognassiers ou noyers. La culture des petits fruits (framboises, groseilles, cassis etc.) n'est pas considérée comme de l'arboriculture à part entière.
- Le territoire et notamment la Brie en Seine-et-Marne est riche d'anciennes variétés locales : la Vérité, la Gendreville, la Rousseau, la Belle Joséphine...
- La particularité des arbres fruitiers ? Ils donnent une unique récolte par an, généralement entre septembre et octobre pour les pommiers et poiriers. Un-e arboriculteur-ice passe la majeure partie de l'année à soigner ses arbres pour assurer une bonne récolte : taille, traitement des maladies, fertilisation, irrigation. etc. En maraîchage ou en élevage, la production est étalée sur toute l'année.
- Le fait d'avoir une récolte par an fait qu'il est plus difficile pour les arboriculteur-riche-s de supporter d'importants aléas climatiques : gel, grêle, sécheresses...

1) Les gelées printanières peuvent se révéler particulièrement nuisibles : elles sont moins rudes que les gelées hivernales mais ont lieu en avril ou mai une fois que les bourgeons sont déjà sortis, les rendant moins résistants aux températures

négatives. De tels événements climatiques peuvent occasionner jusqu'à la perte de l'intégralité de la récolte, or les paysan-ne-s ont peu de marge d'action pour lutter contre ces aléas. Le rapport coût-efficacité des infrastructures anti-gel ne permet pas à tou-te-s de s'en équiper, en fonction des systèmes, l'investissement dans ces infrastructures n'est pas rentable/judicieux, et même en place ils n'assurent pas une protection infaillible contre certaines températures.

2) Les sécheresses estivales de plus en plus fréquentes ces dernières années nuisent également au bon développement des fruits, même s'il n'est pas possible pour tous les arboriculteurs d'investir dans un système d'irrigation performant, l'eau n'est parfois pas présente sur le terrain.

- Une autre particularité de l'arboriculture est le délai d'attente avant la récolte et le retour sur investissement tardif. Il faut attendre 3 à 5 ans après la plantation pour les premières récoltes, or les investissements en matériel et bâtiment (tracteur, pulvérisateur, hangar etc.) se font dès l'installation. Une autre source de revenu (agricole ou autre) s'avère alors essentielle !

Comment trouver un.e arboriculteur-riche ?

En Île-de-France, les arboriculteur-riche-s sont peu nombreux-euses ; trouver un paysan-ne avec qui être en partenariat fruit peut se révéler un parcours du combattant.

Il est possible de faire appel au Réseau AMAP IDF pour être mis en lien avec des paysan-ne-s en recherche de groupes AMAP, de questionner directement d'autres groupes, des paysan-ne-s etc. Si vous êtes en contact avec un-e arboriculteur-riche conventionnel-le, cela peut être l'occasion d'engager une réflexion sur un soutien pour une conversion à l'agriculture biologique...

Que j'aie un contrat fruit ou que je sois en recherche, s'engager dans un contrat solidaire hors-maraîchage : c'est possible !

La sensibilité de l'arboriculture aux aléas climatiques implique d'autant plus de penser un contrat solidaire. Historiquement les partenariats AMAP ont été créés avec le maraîchage et depuis peu on assiste au développement de contrats œufs, poulet qui sont construits et réfléchis grâce à la charte des AMAP. Il est donc tout à fait possible de s'engager sur un contrat fruits à l'année tout en fixant un prix juste et rémunérateur fondé sur un partage de la récolte.

Le calcul du coût d'une part de récolte



D'autres éléments sont à prendre en compte :

- **La date de début de contrat** : il est important de discuter avec votre arboriculteur-riche pour comprendre les enjeux de production. Au lieu de faire débuter les contrats après la récolte en septembre ou au même moment que celui de votre maraîcher.e, il est possible d'envisager un contrat sur une année civile. De cette manière, le contrat est à cheval sur 2 saisons, permettant de compenser une éventuelle mauvaise récolte par la suivante, sachant qu'il est rare d'avoir 2 mauvaises années de suite !
- **La définition des quantités** : au lieu de définir une quantité fixe livrée par mois (ex : 4 kg de pommes et 2 kg de poires), proposer une fourchette de quantité est une solution pour faire face aux aléas de production. En maraîchage par exemple, vous ne connaissez ni le poids ni les variétés chaque semaine. En AMAP, les risques sont partagés, et les bénéfices aussi ! Il peut y avoir plus de fruits que prévu dans un panier...

Quelques exemples de mécanismes de solidarité...

Après des épisodes climatiques particulièrement difficiles, certains groupes AMAP ont fait preuve d'un soutien sans faille auprès de leurs arboriculteur-riche-s. Ces derniers témoignent que l'AMAP est un pilier de leur modèle sans lequel pour certains, il n'aurait pas été possible de continuer. Voici quelques exemples de bonnes pratiques :

- Revoir le contrat en diminuant le nombre de distributions et augmentant le prix du panier
- Signer des contrats bien que les paniers soient vides ou quasi-vides
- Participer au financement d'une cagnotte solidaire
- Mettre en place un fonds de réserve solidaire en cas d'aléas climatiques
- Aider à la ferme : pour des plantations ou pour l'éclaircissage au printemps (la suppression de certaines fleurs ou fruits pour favoriser la croissance des autres) qui est très chronophage

⚠ Le Réseau AMAP IDF est conscient que le coût des aléas de production ne doit pas peser sur les épaules des seul-e-s amapien-ne-s. Sur le long-terme, ces solutions peuvent nuire au principe d'accessibilité qui est au cœur de l'esprit AMAP. Les mécanismes de solidarité financiers doivent s'insérer dans une dynamique de plaidoyer politique, et pourquoi pas dans une réflexion de fond à mener sur l'idée d'une mutuelle régionale de solidarité...

Aller plus loin : aider un-e arboriculteur-riche à s'installer

Tout comme certains groupes AMAP se sont créés en aidant l'installation de porteur-se-s de projet en maraîchage, pourquoi pas aider l'installation d'un-e arboriculteur-riche ?

Il existe plusieurs voies :

- Rejoindre un groupe de veille foncière Terre de Liens IDF pour identifier les vergers en friche ou les fermes arboricoles à transmettre : Cf. Guide de la Veille Foncière Terre de Liens Île-de-France
- Mobiliser les élu-e-s et citoyen-ne-s autour des questions agricoles et alimentaires : mise à disposition de baux ruraux, soutien de la production par des débouchés dans la restauration collective... Cf. Fiches Municipales
- Prendre part au financement participatif de plantations d'arbres ou d'équipements spécifiques pour aider une création de verger.
- Vous pouvez également engager la discussion avec l'un des paysan-ne-s de votre AMAP sur une éventuelle création de verger... Vous pourriez dans ce cas aider au financement des plants ou même à la plantation des arbres !

Le Réseau AMAP IDF et le pôle Abiosol sont présents pour vous aiguiller dans vos recherches, la définition d'un contrat solidaire ou l'aide à l'installation de porteur-se-s de projet.



Réseau Amap Ile-de-France
contact@amap-idf.org
www.amap-idf.org